



Detournement de 57 images par un ex-employeur

Par **research**, le **13/11/2016** à **23:07**

Bonjour,

J'ai travaillé pour une société d'octobre 2014 à mai 2015 dans l'Isère et j'ai été embauché (j'ai réalisé après coup) simplement pour qu'ils aient le temps de détourner mes propres produits que j'avais au sein de ma propre société.

Afin de réaliser mes plaquettes ainsi que de mon site, j'ai réalisé des séries de photos suivant les produits à commercialisés et suivant mes besoins.

Cette société au départ m'a embauché pour développer avec eux une nouvelle société et apporter l'ensemble de mes produits, fournisseurs, tarifs,...

Hors malencontreusement j'ai eu un accident de travail un soir, qu'il n'ont pas voulu reconnaître en accident de parcours. En fait c'est la Sécurité Sociale elle-même qui a reconnu le préjudice et de là ils ont fait le maximum pour que je quitte la société.

Du fait que nous devions normalement créer une société ensemble et qu'en finale je me suis retrouvé avec un CDD, ils ont profité de mon arrêt suite à cet accident pour subtilisées à mon insu mes propres photos.

Ces photos des différentes gammes de mes propres produits créés par moi et photographiés par moi, ont été réalisées lorsque j'avais ma propre société.

Ensuite, ils ont fait ce qu'il fallait pour que je quitte la société, chose que j'ai fait, mais pas 6 mois plus tard ils utilisaient toutes mes photos de MES produits pour réaliser leur catalogue afin de rehausser le niveau de la partie commerciale technique de leur société.

Il pensaient du fait de mes 60 ans que j'allais baisser les bras et ne pas revenir dans le giron de ma spécialité, mais mes enfants on décidé de recréer une société.

Le problème aujourd'hui c'est que je passe chez des clients, je présente nos produits avec mes images et les clients doutent car mon ex-employeur utilise mes photos pour son catalogue.

Je n'ai jamais donné aucune autorisation ni droit et en plus certains de ces produits en photos sont déposés et cette société est dans l'incapacité de produire certains produit du fait de la méconnaissance des fonctionnements et de la technique de fabrication.

Quels sont mes droits dans cette affaire sachant qu'ils n'utilisent pas moins de 57 photos dont je suis propriétaire dans leur catalogue.

J'ai toutes les séries de photos que j'ai répertorié et pointé page par page de leur catalogue.rnrnComment je dois attaquer ? des infos car je ne compte pas les laisser exploiter mes photos gratuitement et sans autorisation vu dans la situation où il m'a laissé pendant 1 an.

Par **SJ4**, le **13/11/2016** à **23:11**

bonjour,rnvous allez voir un avocat pour qu'il les assigne et demande des dommages et intérêts pour la faute commise qui vous cause un préjudice.

Par **research**, le **13/11/2016** à **23:33**

Bjr et surtout merci de cette info aussi rapide. Est ce qu'il y a des avocats spécialisés dans ce type de préjudice ?

Par **morobar**, le **14/11/2016** à **07:51**

Bonjour,rnLa réponse est oui.rnVous pouvez questionner le barreau pour qu'il vous donne quelques adresses d'avocats spécialisés dans les droits d'auteur et situations connexes (dépôt de brevet...).